

## Séance du 7 juillet 2016

L'an deux mil seize, le sept juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Étaient présents : MM. CHAPOTON G. BARDON D. BRION F-X.. DOUET M. DOURY R. GRANGE F. Mmes. GREFFIER M-J. CHOUARD M-A. DELAUNAY B. PÉRAULT S. PINEAU L. PLAULT E. RAGUIN N. SASSIER F.

Absents excusés : COUQUILLOU L.

Mme Élixa PLAULT est élue secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du deux juin deux mil seize. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

### **I - FINANCES PUBLIQUES**

#### **• Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la réfection de la façade et des piliers de l'église**

Considérant que la Commune souhaite poursuivre la réhabilitation de l'église en restaurant sa façade est et ses piliers,

Considérant que cette opération peut être éligible au titre de la réserve parlementaire du Sénat,

Monsieur le Maire précise à l'assemblée délibérante qu'afin de mettre en action cette opération, il convient de procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès du Député Monsieur Jean-Marie BEFFARA. Le montant de cette réserve est de 4 000,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la réfection de la façade est et de deux piliers de l'église, à hauteur de 4 000,00 € et **L'AUTORISE** à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

### **II-PLU**

#### **• Approbation de la modification simplifiée N°1 du PLU communal**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'enquête publique concernant la modification apportée était d'un mois, du 7 mars 2016 au 7 avril 2016 et souligne qu'aucune remarque négative n'a été notifiée. Aussi, il indique qu'il faut maintenant approuver la modification simplifiée N°1 du PLU communal pour qu'elle soit diffusée auprès des autres Personnes Publiques Associées (PPA) et auprès de la Presse (NR), une fois qu'elle sera visée par la Sous-Préfecture de Loches au contrôle de légalité.

Le Maire rappelle que la modification simplifiée N°1 du PLU communal porte, suite à une erreur du plan, sur la rectification du secteur Uh au lotissement « Bel Air », une parcelle viabilisée du lotissement étant à retirer de la zone A et à reclasser en zone Uh.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité **ARRETE** le bilan de la mise à disposition du projet au public et **APPROUVE** le projet de modification simplifiée N°1 du PLU communal portant sur la correction d'une erreur matérielle,

### **CCAS**

#### **• Dissolution du CCAS au 31/12/2016**

Considérant la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique dite Loi NOTRe,

Considérant que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil Municipal, délibère à l'unanimité et **DECIDE** de dissoudre le CCAS en fin d'année soit le 31/12/2016, **DIT** que les attributions auparavant dévolues au CCAS seront exercées directement par la commune de DRACHÉ,

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **RPI Esves & Manse**

#### **Organisation pour l'année scolaire 2016/2017**

#### **• Recherche d'intervenants pour les TAP**

Monsieur le Maire informe les élus que le Domaine de la Pouge arrête son activité ainsi que M Fabien BOURDON qui animait ses interventions autour de la percussion. Il s'avère donc nécessaire de trouver de nouveaux intervenants pour animer les TAP à la prochaine rentrée. La commission du RPI Esves & Manse s'est réunie le mardi 28 juin 2016. Madame Virginie VERNAT, élue de SEPMEs, déléguée à la commission du RPI Esves & Manse a fait passer des mots dans les cahiers de liaison afin de trouver des intervenants auprès des familles et a contacté également les associations communales. Pour l'instant, elle est en attente d'une réponse de la PEP 37 avec qui elle a pris contact pour l'intervention d'animateurs.

#### **• Recrutement d'une ATSEM pour l'école de Marcé/Esves**

Suite à la volonté des trois communes du RPI d'inscrire les élèves de 2 ans en TPS et au redéploiement des classes sur le RPI, avec deux classes dans chacune des trois communes, il a été retenu au dernier conseil d'école qu'à

Marcé/Esves il y aura une classe de CP et une classe de GS/CE1. Le recrutement d'une ATSEM est donc nécessaire pour le bon fonctionnement de la classe de GS/CE1. Quatre candidatures ont été reçues et les entretiens ont eu lieu ce jour.

• **Directrice d'école de Draché**

L'inspection académique a titularisé Madame Solène BATTIAU en tant que directrice de l'école de Draché, ce qui est une très bonne nouvelle.

• **Assemblée générale de l'APE**

Mme Greffier qui représentait la municipalité à cette assemblée générale informe que le bureau a été renouvelé. M. Fabien BOURDON devient le nouveau président en remplacement de Mme BOUCHER qui ne se représentait pas.

**3) Participation financière à l'école primaire privée de Sainte-Maure-de-Touraine**

Monsieur le Maire annonce avoir reçu un courrier de Monsieur le Préfet lui demandant de lui présenter les raisons pour lesquelles il refuse de participer financièrement aux frais de scolarité des enfants de Draché scolarisés dans les écoles privées catholiques de Sainte-Maure-de-Touraine et de Descartes. Les trois communes du RPI Esves & Manse ont reçu ce même courrier. Une réponse commune sera adressée à M. le Préfet précisant les motifs de notre refus en indiquant que nous fonctionnons en véritable regroupement pédagogique. Monsieur le Maire précise aussi que, puisque l'État ne nous considère pas comme un RPI, la seule solution sera la création d'un syndicat intercommunal à vocation scolaire qui pourrait se nommer « SIVOS Esves & Manse ». Il rappelle que la participation demandée par l'enseignement catholique s'élève pour les trois communes à 17 275,00 €.

**VOIRIE**

**1) Programme de voirie 2016**

Monsieur François-Xavier BRION, adjoint délégué à la voirie, informe que les travaux d'enrobés sont terminés. Rue du Réveillon, un épaulement du côté de la berme enherbée sera nécessaire. L'entreprise EIFFAGE poursuivra les travaux de gravillonnage en septembre.

**2) Circulation sur la Route Départementale (RD 910)**

L'interdiction de circuler sur la RD 910 pour les poids lourds a été actée dans le département de la Vienne par arrêté préfectoral du 01/07/2016. Il en découle que les poids lourds ne pourront plus circuler sur la RD910 entre Ste-Maure-de-Touraine et La Celle-Saint- Avant.

**3) Travaux de voirie**

Monsieur François-Xavier BRION, délégué à la voirie, informe les élus que suite aux intempéries de mai/juin, il a été nécessaire de reprendre le caniveau situé dans les Coteaux en remettant en état le busage sous la voie. C'est l'entreprise CMATP qui a réalisé la réparation. Aussi, ces intempéries n'engendrent pas d'autres frais.

**4) Installation de plateaux ralentisseurs**

Monsieur François-Xavier BRION indique aux élus que, suite à la demande des habitants du centre-bourg soucieux d'une vitesse trop souvent excessive, des devis ont été reçus pour l'installation de deux plateaux ralentisseurs : le premier, rue du 8 Mai 1945 et le second rue de la mairie.

Cette décision sera reportée en 2017 car il n'est pas possible de réaliser cette dépense qui n'était pas inscrite au budget 2016.

**MAISONS FLEURIES**

La commission communale a effectué sa visite hier, mercredi 6 juillet. La Société d'Horticulture de Touraine, en charge du concours départemental, a annoncé sa visite de la commune et des deux particuliers sélectionnés, pour le mercredi 13 juillet à 9h15.

**BÂTIMENTS COMMUNAUX**

• **Ecole Yvan Pommaux**

Monsieur David BARDON, délégué à la commission « bâtiments communaux » indique que les rideaux sont prêts. Ils seront installés pendant les vacances scolaires.

• **Salle socioculturelle**

La commission de sécurité est venue vérifier la sécurité de la salle socioculturelle et a donné un avis favorable. Elle a signalé la nécessité d'y brancher un combiné téléphonique.

**ADMINISTRATION**

• **Archives des documents communaux**

L'association ORCHIS, chargée du tri et de l'archivage des documents communaux, avait effectué une première sélection des boîtes de documents à éliminer en fin d'année 2015. Depuis début juin 2016, une équipe de 2 à 5 personnes est à la mairie pour effectuer tout le travail d'archivage.

## **MANIFESTATIONS**

### **1) Fête nationale**

Le comité des fêtes organise son traditionnel cochon à la broche le jeudi 14 juillet à 13h. Je rappelle que le comité a sollicité tous ceux qui sont disponibles pour aider aux préparatifs.

Et la municipalité offrira la « framboisine » d'honneur avec kouglofs et baguettes vosgiennes.

### **2) Forum des associations**

Les commissions des deux communes de Sepmes et Draché se sont réunies et ont pris la décision de reconduire le forum en 2016. Il se tiendra sous des barnums autour du terrain multisport, le samedi matin 10 septembre de 10h à midi.

## **PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNIICIPAL**

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016 à 18H30 suivie du repas traditionnel, regroupant élus et employés communaux.

La séance est levée à 21h.